

PREFECTURE DES ALPES MARITIMES

COMMUNE DE SAINT-JEANNET

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT

**Modification n°1 du Plan de Prévention des Risques Naturels
Prévisibles d'Incendies de Forêt approuvé le 15 mars 2013**

REGLEMENT MODIFIE

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRIF-D 3666



Frédéric MAC KAIN

Prescription de la modification du PPRIF : 5 mars 2015

Délibération du Conseil Municipal : 31 mars 2015

Mise à disposition du public : du 1^{er} juin 2015 au 3 juillet 2015

Approbation de la modification du PPRIF : 15 OCT. 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INCENDIES DE FORET

Sommaire

TITRE I - PORTEE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INCENDIE DE FORETS (PPRIF) - DISPOSITIONS GENERALES.....	3
Article 1 - Champ d'application.....	3
Article 2 - Division du territoire en zones.....	4
Article 3 - Effets du PPRIF.....	6
Article 4 - Définitions des termes employés.....	7
TITRE II – REGLEMENTATION DES PROJETS.....	10
TITRE II. CHAPITRE 1- DISPOSITIONS APPLICABLES EN ZONE ROUGE (R) et (R0).....	10
TITRE II. CHAPITRE 1. SECTION 1 – DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES EN ZONE ROUGE (R) ET rose (R0).....	10
Article 5 - Sont interdits :.....	10
Article 6 - Occupations et utilisations du sol autorisées.....	10
Article 7 - Accès et voirie.....	13
Article 8 - Caractéristiques des terrains, distance aux constructions voisines, densité.....	13
Article 9 - Dispositions constructives, réserves d'hydrocarbures, dispositions applicables aux projets autorisés et aux bâtiments existants.....	13
Article 10 - Espaces libres et plantations, espaces naturels, dispositions applicables aux projets autorisés et aux bâtiments existants.....	13
TITRE II. CHAPITRE 1. Section 2 – Dispositions particulières applicables en zone rose (R0).....	14
Article 11 - Sont autorisés sous conditions :.....	14
TITRE II. CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS APPLICABLES EN ZONE BLEUE (B1a, B1, B2). ..	15
TITRE II. CHAPITRE 2. SECTION – DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES EN ZONE B1a.....	15
Article 12 - Occupations et utilisations du sol autorisées.....	15
Article 13 - Occupations et utilisations du sol interdites.....	16
Article 14 - Accès et voirie.....	16
Article 15 - Desserte par les réseaux.....	17
Article 16 - Caractéristiques des terrains – distance aux constructions voisines – densité.....	17
Article 17 - Dispositions constructives – Réserves d'hydrocarbures – dispositions applicables aux projets autorisés et aux bâtiments existants.....	17
Article 18 - Espaces libres et plantations, espaces naturels - dispositions applicables aux projets autorisés et aux bâtiments existants.....	18
TITRE II. CHAPITRE 2. SECTION 2 – DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES EN ZONE B1.....	19
Article 19 - Occupations et utilisations du sol autorisées.....	19
Article 20 - Occupations et utilisations du sol interdites.....	20
Article 21 - Accès et voirie.....	20
Article 22 - Desserte par les réseaux.....	21
Article 23 - Caractéristiques des terrains, distance aux constructions voisines, densité.....	21
Article 24 - Dispositions constructives – Réserves d'hydrocarbures – dispositions applicables aux projets autorisés et aux bâtiments existants.....	21
Article 25 - Espaces libres et plantations, espaces naturels - dispositions applicables aux projets autorisés et aux bâtiments existants.....	22
TITRE II. CHAPITRE 2. SECTION 3 – DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES EN ZONE B2.....	23
Article 26 - Occupations et utilisations du sol autorisées.....	23
Article 27 - Occupations et utilisations du sol interdites.....	23
Article 28 - Accès et voirie.....	24

Article 29 - Desserte par les réseaux.....	24
Article 30 - Caractéristiques des terrains – distance aux constructions voisines – densité.....	24
Article 31 - Dispositions constructives – Réserves d’hydrocarbures – dispositions applicables aux projets autorisés et aux bâtiments existants.....	25
Article 32 - Espaces libres et plantations, espaces naturels - dispositions applicables aux projets autorisés et aux bâtiments existants.....	25
TITRE 3 - MESURES DE PREVENTION, DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE.....	26
Article 33 - Points d’eau.....	26
Article 34 - Aménagement de voirie.....	28
Article 35 - Création et entretien des zones débroussaillées.....	28
Article 36 - Création de plates-formes de retournement.....	28
Article 37 - Plan communal de sauvegarde.....	28
TITRE 4 - DISPOSITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC et établissement recevant du public (ERP).....	29
Article 38 - Établissement classé ERP (Établissement recevant du Public).....	29
Article 39 - Etablissement accueillant du public non classés au titre de la réglementation sur les ERP.....	29
ANNEXE 1 - Liste des dispositions de nature à réduire le risque.....	30
ANNEXE 2 : Dimensions minimales à respecter pour les "TE" ou les plates-formes de retournement aux VOIES-ENGINS.....	32
ANNEXE 3 : Réservoir public ou géré par une ASL.....	33
ANNEXE 4 : PORTAILS.....	35
ANNEXE 5 : Voies défendues.....	37